**25ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(2-13 mai 2016)**

**Tanzanie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 9 mai 2016 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation tanzanienne.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à la Tanzanie :

* établir formellement un moratoire sur l’application de la peine de mort, comme première étape vers son abolition définitive ;
* poursuivre les efforts pour assurer la sécurité des personnes souffrant d’albinisme et prévenir leur stigmatisation et les discriminations à leur égard, y compris en menant des programmes pour sensibiliser l’opinion publique ;
* prendre les mesures nécessaires pour améliorer le fonctionnement global de la justice, notamment en matière d’accès à la justice et de respect du droit à un procès équitable, et poursuivre la mise en œuvre de la stratégie quinquennale pour la réforme progressive de la justice pour les mineurs ;
* adhérer à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
* ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées signée en 2008 ;
* poursuivre les efforts entrepris dans la lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations envers les femmes, notamment les mutilations génitales féminines.
* abroger les dispositions pénalisant l’homosexualité, afin de respecter pleinement les principes d’égalité et de non-discrimination.

Je vous remercie./.